

## PETR DU PAYS GRAYLOIS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU 9 DÉCEMBRE 2021

Le comité syndical du PETR du Pays Graylois, agissant en vertu d'une convocation en date du 2 décembre 2021, s'est réuni dans la salle du Conseil de la CC Val de Gray, le 9 décembre à 18h30, sous la présidence de Didier CHEMINOT, président du PETR.

**Etaient présents** : ABBEY Serge, BERTHET Alain, BLINETTE Alain, CHEMINOT Didier, CHENEVIER Jocelyn, CLEMENT Christelle, COLINET Patrice, DEGRENAND Bruno, DEMANGEON Claude, DOUSSOT Dimitri, GUINET Chantal (remplace DAGUET Nadine), HENNING Frederick, KOPEC Freddy, MILESI Nicole, NOLY Jean, PAQUIS Martine, PATE Pierre, RENEVIER Michel, TODESCHINI Agnès, VILLENEUVE Régis.

**Etaient porteurs d'un pouvoir** : PAQUIS Martine (pour GHILES Philippe).

**Etaient absents** : CARTERET Jean-Paul, CHAUSSE Jean-Pierre, GAUTHIER Claudie, GHILES Philippe (pouvoir donné), SAVIN Thierry.

**Secrétaire de séance** : VILLENEUVE Régis



CS/9-12-2021/N°6

### AMENAGEMENT DU TERRITOIRE TRANSPORTS

#### ENGAGEMENT DU PETR DANS LA DEUXIEME ANNEE D'EXPERIMENTATION DU PROGRAMME ACoTE (LIGNE DE COVOITURAGE)

Le président rappelle que depuis novembre 2020, le PETR est engagé dans le programme CEE (Certificats d'Economies d'Energie) ACoTE (Acteurs et Collectivités engagés pour l'écomobilTE), en partenariat avec l'Association Nationale des Pays et des PETR (ANPP), Certinergy et la Roue Verte.

Ce programme vise à développer la pratique du covoiturage par ligne, dans les zones peu denses (principalement destiné aux trajets domicile-travail).

Après une première année d'expérimentation consacrée à la sensibilisation des acteurs et à la co-construction d'une ligne, c'est le tracé « Gray-Marnay-Besançon » qui a été retenu, avec deux arrêts sur Besançon (Hauts-du-Chazal et parking Battant).

En 2022, il s'agira d'ouvrir la ligne de covoiturage et de la tester durant quelques mois, avant de décider des suites à donner.

Le président indique que le programme bénéficie des CEE du programme jusqu'au 31 décembre 2022 et présente le plan de financement prévisionnel 2022 de l'opération :

DEPENSES			RECETTES		
	€ HT	€ TTC		€ HT	€ TTC
Coût ligne totale	85.487	102.560	CEE ACoTE	80.933	97.120
<i>dont arrêt Haut-du-Chazal</i>	42.733	51.280	Recettes utilisateurs	2.333	2.800
<i>dont arrêt Battant</i>	42.733	51.280	Reste à charge collectivité	2.200	2.640
<b>TOTAL</b>	<b>85.487</b>	<b>102.560</b>	<b>TOTAL</b>	<b>85.487</b>	<b>102.560</b>

Le président soumet à l'assemblée délibérante l'engagement du PETR dans la deuxième année d'expérimentation du programme ACoTE.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- valide l'engagement du PETR du Pays Graylois dans la deuxième année d'expérimentation du programme ACoTE,
- autorise le président (ou son représentant) à signer la convention de partenariat jointe en annexe, avec le prestataire de service « La Roue Verte ».
- autorise l'engagement en 2022 des dépenses décrites dans la convention de partenariat, sachant que le montant maximum facturé ne pourra pas dépasser 2.200 euros HT (soit 2.640 euros TTC),
- précise que les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget primitif 2022 du PETR.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-200050318-20211209-CS-09122021-N06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2021

Affichage : 14/12/2021



**Didier CHEMINOT**  
Président

